

REPUBLICQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 10 AVRIL 2025

Nombre de membres :

En exercice : 59

Présents : 42

Pouvoirs : 8

Votants :49

Date de convocation et d'affichage :

27 mars 2025

Numéro :

D20250410_94

Objet :

Vote des budgets

primitifs 2025-

Budget Principal

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril, à 19 heures 30 minutes, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace du Vieux Jonc à Saint-Paul-de-Varax, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER		x	T. JOLIVET
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND		x	
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Dominique	LAMY		x	C. BROUILLET
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX	x		
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	S. BIAJOUX
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Stephen	GAUTIER	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET	x		
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	JP. GRANGE
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE		x	
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	

MONTHIEUX			x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET		x	
	Claude	LEFEVER	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD		x	
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	x		
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON	x		
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Marie Anne	ROUX		x	
	Didier	FROMENTIN		x	F. MARECHAL
	Agnès	DUPERRIER		x	I.DUBOIS
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	G. BRANCHY

Secrétaire de séance élue : **Sonia PERI**

Rapporteur : **Jean-Paul COURRIER**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2312-1 et suivants ainsi que l'article L.5217-10-4,

Vu la délibération n°20231221-265 du 21 décembre 2023 relative à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024,

Vu la délibération n°20231221-266 du 21 décembre 2023 relative à l'adoption du Règlement Budgétaire et Financier au 1^{er} janvier 2024,

Vu la maquette budgétaire 2025 annexée,

Considérant

Le budget principal s'équilibre en dépenses et en recettes, en fonctionnement et en investissement, conformément aux données présentées dans la maquette budgétaire annexée. Une partie des dépenses d'investissement est gérée dans le cadre d'autorisations de programme et de crédits de paiement.

De manière synthétique, le budget primitif 2025 s'établit comme suit :

- Section de fonctionnement : **23 767 772,45 €** en dépenses et en recettes.
- Section d'investissement : **17 577 332,45 €** en dépenses et en recettes.

dont restes à réaliser :

Dépenses : 4 969 550,61 €

Recettes : 191 519,28 €

Section de fonctionnement recettes		Section de fonctionnement dépenses	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
002 (excédent)	2 880 017,04 €	002 (déficit)	0,00 €
013	60 000,00 €	011	3 586 327,72 €
042	2 357 644,41 €	012	4 100 000,00 €
70	1 759 085,00 €	014	7 213 342,00 €
73	5 897 732,00 €	023	1 727 660,73 €
731	6 150 083,00 €	042	3 259 462,00 €
74	4 575 011,00 €	65	3 590 980,00 €
75	88 200,00 €	66	230 000,00 €
77	0,00 €	67	50 000,00 €
78	0,00 €	68	10 000,00 €
Total	23 767 772,45 €	Total	23 767 772,45 €
Section d'investissement recettes		Section d'investissement dépenses	
Chapitre	Crédits budgétaires	Chapitre	Crédits budgétaires
001 (excédent)	346 429,05 €	001 (déficit)	1 497 371,90 €
040	3 259 462,00 €	040	2 357 644,41 €
041	130 000,00 €	041	130 000,00 €
021	1 727 660,73 €	16	850 000,00 €
10	7 550 578,39 €	20	313 683,60 €
13	80 166,00 €	204	567 406,00 €
16	2 200 000,00 €	21	644 242,82 €
218	119 372,28 €	23	54 388,72 €
		26	43 983,00 €
		27	630 476,53 €
		176	8 000,00 €
		180	20 000,00 €
		214	32 627,05 €
		228	5 000,00 €
		238	8 870,40 €
240	2 038 000,00 €	240	5 822 753,27 €
241	66 000,00 €	241	35 000,00 €
		242	166 600,00 €
		243	23 457,60 €
		244	23 760,00 €
		245	840,00 €
246	59 664,00 €	246	130 000,00 €
		248	59 000 €
		249	40 725,92 €
		250	3 380 779,04 €
		251	65 000,00 €
		252	72 050,00 €
		253	199 620,27 €
		254	364 051,92 €
		255	30 000,00 €
Total	17 577 332,45 €	Total	17 577 332,45 €

Conformément aux possibilités offertes par la nomenclature M57, il est proposé au Conseil Communautaire de déléguer à la Présidente la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans une limite fixée à 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'adopter le budget primitif principal de l'exercice 2025, par chapitre et par nature, en section de fonctionnement et d'investissement,
- De donner à Madame la Présidente, autant que de besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avérerait nécessaire,
- D'autoriser Madame la Présidente, à l'intérieur de chaque section du budget principal, tant en investissement qu'en fonctionnement, tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel,
- D'autoriser Madame la Présidente à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré, décide par 49 voix pour et 1 abstention :

- **D'adopter** le budget primitif principal de l'exercice 2025, par chapitre et par nature, en section de fonctionnement et d'investissement,
- **De donner** à Madame la Présidente, autant que de besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avérerait nécessaire,
- **D'autoriser** Madame la Présidente, à l'intérieur de chaque section du budget principal, tant en investissement qu'en fonctionnement, tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel,
- **D'autoriser** Madame la Présidente à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

Ainsi fait et délibéré, le 10 avril 2025.

La Présidente,
Isabelle DUBOIS

